

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 AVRIL 2010

I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 05 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

Commentaires

- Monsieur Laurent FREMIOT émet le souhait que le texte de son intervention en préambule de la réunion du 05 mars 2010 soit annexé à ce compte-rendu, ce qui sera fait (voir le texte ci-joint).
- Concernant la mise à disposition de la vaisselle, le maire indique qu'il a profité de la révision des tarifs pour les proposer à la douzaine plutôt qu'à la dizaine, ce qui est plus adapté au conditionnement de celle-ci.

II) COMPTES DE GESTION 2009

- 1- Identiques au centime près aux comptes administratifs adoptés lors de la réunion précédente, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2009 du CCAS, de la Caisse des Ecoles et de la Commune.
- 2- Concernant l'atelier-relais, même s'il n'y a pas eu de budget primitif et de compte administratif 2009, un compte de gestion a été fait pour les opérations de solde des comptes.

Le Conseil Municipal approuve ce compte de gestion.

Les EPCI ont la possibilité d'appeler les contributions des communes-membres sous forme de contributions ordinaires ou directes.

Les contributions ordinaires s'inscrivent d'office au budget communal.

Les contributions directes sont fiscalisées sauf décision contraire du Conseil Municipal

1- SIBVB

<u>Contributions directes</u> :	4 096 €
Rappel 2009 :	3 712 €

Le Conseil municipal décide la fiscalisation pour la totalité.

2- SIBVV

<u>Contributions directes</u> :	1 213 €
Rappel 2009 :	1 173 €

Le Conseil municipal décide la fiscalisation pour la totalité.

3- SICSNA

<u>Contributions directes</u> :	13 904 €
Rappel 2009 :	14 773 €

Le Conseil municipal décide l'inscription au budget primitif pour la totalité.

4- SIEABVV

<u>Contributions ordinaires</u> :	2 118 €
Rappel 2009 :	2 118 €

<u>Contributions directes</u> :	1 564 €
Rappel 2009 :	1 564 €

Le Conseil municipal décide la fiscalisation pour la totalité.

5- SIAEPAB

<u>Contributions ordinaires</u>	: 5 603,43 €
Rappel 2009	: 10 576,00 €

6- SIERRO

<u>Contributions directes</u>	: 37 747 €
Rappel 2009	: 38 484 €

Le Conseil municipal décide la fiscalisation pour la totalité.

7- SMROME

Le taux de la TEOM est voté par la CCMV pour s'appliquer aux bases du foncier bâti.

Il passe de 11,84 % en 2009 à 12,17% en 2010, soit une augmentation de 2,79%
(augmentation du coût et effet de lissage).

Le budget de la CCMV contribue à hauteur de 75 760 €.

IV)

SUBVENTIONS

1- Subventions aux budgets-annexes

Le Conseil municipal, pour équilibrer les budgets annexes, vote :

- Une subvention de 3 000 € au budget du CCAS.
- Une subvention de 33 000 € au budget de la Caisse des écoles.

2- Subvention du SAUFC

Faute de renseignements suffisants, la décision était restée en attente lors de la réunion précédente. Lors de la rencontre avec le Président, le club souhaite démarrer une activité jeunes ainsi que d'accueillir les ex-joueurs du FCSEA.

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de 1 000 € pour soutenir ce projet.

1- Budget du CCAS

Equilibré en recettes et dépenses à 6 300 € avec en recettes la reprise de l'excédent pour 3 180 € et une subvention communale de 3 000 €, il est approuvé par le Conseil municipal.

2- Budget de la Caisse des Ecoles

Equilibré en recettes et dépenses à 65 000 € avec en recettes la reprise de l'excédent pour 6 303 € et une subvention communale de 33 000 €, il est approuvé par le Conseil municipal.

3- Budget principal**a- Section de fonctionnement**

Recettes : 585 000 € dont 76 168 € d'excédent reporté.

Dépenses : 585 000 € dont 130 000 € de virement à la section d'investissement.
16500 € de dépenses imprévues.

b- Section d'investissement

Recettes : 550 000 € dont 130 000 € de prélèvement sur la section de fonctionnement.
68 672 € d'affectation du résultat antérieur.
80 000 € d'emprunt.

Dépenses : 550 000 € dont 68 672 € de déficit reporté.

Le Conseil municipal approuve le budget présenté.

1- SIBVV. Modification des statuts

Elle concerne le transfert du siège social de syndicat, Espace du Vivier à Saint-Saëns et doit recueillir la majorité qualifiée des communes-membres avant d'être entérinée par arrêté préfectoral.

Accord du Conseil municipal.

2- Salaire de Madame POIS

Madame POIS, au regard de son contrat de travail, aurait dû avoir une rémunération basée sur l'indice brut 300.

A cause d'une erreur, son salaire a été calculé sur l'indice majoré 300.

La régularisation de cette erreur a entraîné ainsi une retenue sur le salaire d'environ 60 €, somme minime mais importante pour Madame POIS qui n'a pas de gros revenus.

Le Conseil municipal accepte de supporter les conséquences de l'erreur commise par la commune.

3- Tableau des Maires de la Commune

Accord du Conseil municipal pour réaliser un tableau des Maires de la Commune de la révolution à aujourd'hui.

Celui-ci sera installé dans la salle d'honneur de la Mairie.

4- Demande de subvention

L'association Dieppe Retro sollicite une subvention pour l'organisation de sa XIe randonnée champêtre au motif que celle-ci traversera la Commune.

Le Conseil décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

5- CCAS : Aide à une famille en difficulté

Le conseil municipal entérine la proposition du CCAS d'apporter une aide financière pour le règlement de la cantine, à hauteur de 75% des sommes dues. Cette aide s'élève ainsi à 153,25 €.

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,

M. le Maire, Mesdames Messieurs les Adjoints,

Voilà deux ans que nous formons le conseil

Deux ans que vous nous prenez pour des potiches, des Bénis oui-oui nous n'existons pas.

En effet nous sommes en permanence mis devant le fait accompli, les décisions sont prises entre vous.

Notre rôle se cantonne à délibérer quand Madame la trésorière demande une modification au budget et pour les choses pas très importantes.

Nous attendons, de vous les adjoints que vous remplissiez à 100% les fonctions **que nous vous avons confiées** en réunissant régulièrement les commissions dont vous avez la charge, (certaines se réunissent d'autres jamais), afin de réfléchir et de travailler pour l'avenir de St Aubin, il y a énormément de travail.

M. le Maire nous aimerions être réunis plus souvent pour pouvoir être informés, communiquer, faire état de l'avancement de nos réflexions au sein des commissions internes et externes et prendre les décisions qui en découlent.

Nous entrerons dans le détail lors des questions diverses.

Voilà comment, nous le pensons, doit fonctionner un conseil municipal dans une démocratie.

Mesdames, Messieurs, merci pour votre attention.

M. le Maire, Merci de m'avoir donné la parole et vous la rends.